

REGION

Aujourd'hui

a saison démarre ce soir pour l'Orchestre national de Lorraine et l'Arsenal de Metz avec le premier concert, « fantastique », dirigé par Jacques Mercier (violoncelle : Xavier Phillips). 20 h



En vue

« The Turn of the Screw » de Britten à l'Opéra national du Rhin

Une production du Theater an der Wien.
- Strasbourg (Opéra) les 21, 23, 25, 27 et 30 sept.
- Mulhouse (La Filature) les 7 et 9 oct.
www.operationaldurhin.eu

AUJOURD'HUI SUR estrepubliquain.fr

- Suivez les jeux paralympiques de Rio sur notre site.
- Vous cherchez des idées de sortie pour les Journées du patrimoine les 17 et 18 septembre. Rendez-vous sur notre portail « Pour Sortir ».
- L'actualité de votre commune dans votre édition web.

Geci : dernières sommations

Dix actionnaires qui s'estiment lésés adressent une mise en demeure à Serge Bitboul.

Le crash du Skylander, ce projet d'avion tout terrain qui n'aura jamais connu le moindre début de concrétisation sur le site de Chambley, continuera à hanter les prétoires pendant plusieurs années. Parmi les multiples procédures engagées (lire ci-contre), une interrogation avait émergé à la fin de l'été, faute d'assignation déposée auprès du tribunal de grande instance de Paris par plusieurs actionnaires, comme l'avait indiqué, répondant ainsi à notre sollicitation motivée par différentes rumeurs sur les réseaux sociaux, M^e Johann Lissowski, du barreau de Paris (notre édition du 29 juin 2016).

L'homme de loi, spécialiste du droit boursier, avait annoncé vouloir poursuivre au civil le patron de Geci International, Serge Bitboul, pour « diffusion d'information trompeuse et mensongère », et obtenir réparation de la dépréciation des actions de cette société cotée, entraînant un préjudice pour les actionnaires. Ces derniers ciblent tant le programme de financement du Skylander que le carnet de commandes, l'augmentation des capacités de production de Geci Aviation, les perspectives évoquées à travers plusieurs communiqués officiels.

0,17 € c'est la valeur de cotation de l'action aujourd'hui ce jeudi. Certains avaient déboursé plus de 3 € à l'époque.



■ Depuis le crash avant décollage de l'avion fantôme de Chambley les procédures suivent leur cours.

Photo d'archives Alexandre MARCHI

Contacté par nos soins, M^e Lissowski, fait savoir qu'il n'a nullement renoncé à introduire une procédure. Il indique, qu'après avoir été sollicité par quatre actionnaires, ce sont dix qui sont aujourd'hui désireux d'obtenir aujourd'hui réparation d'un préjudice estimé, selon les cas, entre 30.000 € et un million d'euros. Certains ont acquis des actions qui cotaient alors plus de 3 €, contre 0,17 € aujourd'hui.

Les dix actionnaires qui ont entrepris une action conjointe, ont choisi dans un premier temps de trouver un accord amiable, en réclamant par courrier avec accusé de réception, le remboursement du préjudice supposé. La procédure contentieuse n'a

pas été engagée à ce jour. Mais cela ne saurait tarder si la mise en demeure parvenue à Serge Bitboul, restait lettre morte d'ici à la fin du mois.

Jurisprudences

Pour étayer leur démarche, les actionnaires et leur conseil s'appuient notamment sur deux jurisprudences. L'une née d'une décision de la commission des sanctions de l'AMF (Autorité des marchés financiers) de mars 2011 dont il faut comprendre qu'une société qui prend en compte dans ses carnets de commandes des commandes insuffisamment fiables délivre une information inexacte. L'autre référence est un arrêt de

Plusieurs procédures

► Parallèlement à l'éventualité de poursuivre Serge Bitboul au civil, l'ancien promoteur du Skylander est au cœur de plusieurs procédures judiciaires : le parquet de Paris a ouvert une information judiciaire en décembre 2013 suite à une plainte déposée par le conseil régional de Lorraine pour escroquerie. Le dossier a été confié à un juge d'instruction.

► Le parquet national financier a ouvert de son côté une information judiciaire en 2014 pour abus de marché, concernant la diffusion d'information fautive ou trompeuse, délit d'initiés, vol et recel de vol. Le dossier a également été confié à un magistrat instructeur.

► Dans le litige qui l'oppose à la région sur les 21 M€ d'avances remboursables, l'avocat de Serge Bitboul fait savoir qu'il continue de contester la demande de remboursement, une plaidoirie ayant été prononcée de nouveau en ce sens la semaine dernière devant la chambre commerciale du tribunal de grande instance de Metz.

la Cour de cassation de novembre 2004 qui considère comme trompeuse une communication qui présente comme acquis ce qui ne l'est pas. Les actionnaires mécontents estiment que Serge Bitboul a joué sur la sémantique en recouvrant du même vocable (« accords commerciaux ») promesses, protocoles d'accords, et commandes fermes). M^e Michael Cahn, conseil du patron de Geci international, réagit en déclarant qu'il « n'a connaissance d'aucune instance en cours ». S'il « a entendu parler des mises en demeure, en revanche aucune assignation n'a fait l'objet d'un dépôt au tribunal ».

Philippe RIVET



■ Le ticket gagnant validé au bar-tabac DM'S Café à Nancy. Photo Cédric JACQUOT

Jeux

Encore un gagnant My Million à Nancy

Nancy. ... Et un gagnant de plus à Nancy. Le deuxième en l'espace d'un mois. Un homme a en effet remporté un million d'euros au jeu My Million dans la cité ducale. Ses bons numéros sont sortis au tirage du 26 août dernier et son ticket a été enregistré au café-tabac DM'S Café, 1 rue Victor Prouvé à Nancy, dans le quartier Mon-Désert. « C'est le plus gros gagnant enregistré dans notre établissement », confie la gérante, Sylvie. « Nous avons repris, avec David,

mon époux, ce café. D'abord moi toute seule il y a 4 ans. Depuis quelques mois nous avons décidé d'élargir notre activité à la vente de tabacs et aux jeux », dit-elle. Bonne pioche car le couple enregistre donc déjà un premier gros gain dans son établissement. Le 25 juillet, un Nancéien avait déjà gagné un million d'euros grâce au code My Million. Depuis le début 2016, on compte désormais cinq Lorrains à avoir remporté le pactole à My Million.

A.P.

Social Entre 1.700 et 2.000 manifestants dans les rues de Belfort jeudi matin

Alstom : « On a réussi notre examen de passage »



■ Un groupe de 700 personnes est parti du site Alstom pour rejoindre les rangs de la manifestation contre la loi travail.

Photos Lionel VADAM

Belfort. « Cette manifestation, ce sera notre examen de passage », avait averti Olivier Kohler, délégué syndical CFTD d'Alstom, mardi. Comprendre que si la mobilisation n'était pas au rendez-vous, c'était un nouveau coup de massue pour les salariés. « L'examen est réussi », souriait le syndicaliste alors que le cortège rejoignait le site Alstom de Belfort. « Réussi avec une mention très bien », ajoutait André Fagès, délégué syndical CFE-CGC.

Ce sont finalement entre 1.700 et 2.000 personnes qui ont participé à cette manifestation, dont 700 « Alsthommes ». « Il y a eu une forte mobilisation dans nos rangs », acquiesçait Olivier Kohler. « On sent une vraie solidarité sur l'ensemble du site du Techn'Hom [où se trouvent notamment les bâtiments d'Alstom et de General Electric : NDLR] », note pour sa part Alain Ogor, délégué syndical CFTD chez General Energy et ancien d'Alstom Power System.

Ce groupe a rejoint l'esplanade de la Maison du peuple de Belfort où les attendaient les manifestants contre la loi travail et plusieurs élus lo-

caux et parlementaires du Territoire de Belfort et du Doubs. « Tous les soutiens sont bons mais on se méfie de toutes les promesses », prévient Barbarino Augello, délégué syndical CGT.

« Cette journée en appelle d'autres »

« Cela fait plaisir de voir que des commerçants ont affiché dans leurs vitrines des affiches de soutien. On sent que Belfort est derrière nous », poursuit Olivier Kohler qui a rythmé le cortège du slogan : « Alstom est dans la rue, Belfort est avec nous ». « Certes, c'est une réussite mais ce n'est que le début du bras de fer », avertit encore Barbarino Augello. « Cette journée en appelle d'autres. » À commencer par celle du 23 septembre qui verra la fin des discussions entre l'État et la direction. « Nous allons rester très attentifs et suivre au jour le jour comment cela évolue afin de maintenir une pression constante », prévient encore André Fagès.

Le lendemain, Belfort connaîtra une nouvelle manifestation doublée d'une opération ville morte.

Laurent ARNOLD

« Accords commerciaux » pour 411 avions

Le communiqué de presse du 1^{er} février 2012 de Geci International apparaît avec le recul quelque peu surréaliste : on y apprend que tout va bien, même très bien : le premier vol du Skylander est annoncé pour septembre 2013. Le « programme Skylander s'inscrit dans la logique de développement d'une nouvelle filière industrielle aéronautique en Lorraine [...] ». Les processus d'agrément de conception (DOA) et

de certification de type se déroulent normalement [...] La Région Lorraine a confirmé son soutien au programme Skylander [...] ». La Région Lorraine, l'État, Geci international, et des investisseurs privés se sont rapprochés pour la finalisation du bouclage financier du Skylander et ont signé un protocole cadre pour le financement du programme estimé à 120 M€.

Le communiqué évoque aussi des « accords commer-

ciaux intenses » : « Au total le nombre d'avions Skylander faisant l'objet d'accords commerciaux (lettres d'intention, MOU, Memorandum of understanding (NDLR : protocole d'accord en français) ou commandes) s'élève à 411 à comparer à 14 avions un an auparavant. Ce chiffre de 411 comprend : 14 avions avec acomptes incluant 4 options, 397 avions sous MOU ou lettres d'intention incluant 303 options ».

Le groupe « confirme ainsi ses objectifs de production de 1.500 avions entre 2014 et 2030 et son ambition de jouer un rôle majeur sur le marché mondial des avions turbopropulseurs légers ».

On connaît la suite : suspension de la cotation de Geci International et Geci Aviation (celle de GI reprendra 4 ans plus tard !), redressement judiciaire en octobre, liquidation en avril 2013. Date à laquelle la Région Lorraine dépose

plainte contre X pour escroquerie.

Sept ans après son arrivée surtout riche de promesses, c'est l'enterrement sans fleurs ni couronnes. Mais l'estée de financements publics en pure perte, qui se chiffre en dizaines de millions d'euros. La chambre régionale des comptes s'est penchée sur le sujet. On attend avec impatience le résultat de ses investigations. À l'automne sans doute.

Ph. R.

Mobilité La gare de Nancy accueillait jeudi élus du Grand Est et des collectivités territoriales lorraines pour lancer le cadencement des TER. Un voyage inaugural a relié Nancy à Metz

Le cadencement est sur les rails

Nancy. Le « cadencement 2016 » des TER lorrains (notre édition du 15/09) était lancé sur les rails jeudi lors d'un voyage inaugural entre les gares de Nancy et Metz, par le président de région Philippe Richert et Jacques Mazars, directeur régional TER Grand Est.

L'occasion pour la majorité régionale de rappeler avec force sa conviction dans « le potentiel ferroviaire régional » et des « investissements forts » promis pour les TER du Grand Est. Avec plus de 100 trains supplémentaires, soit une offre ferroviaire en hausse de 23 %, le Grand Est s'engouffrait d'avoir impulsé « une dynamique de mobilité nouvelle ». Et Jacques Weill, patron de la SNCF en Lorraine de se féliciter du travail « mené depuis trois ans avec la Région et les associations », plaçant le « développement économique du territoire » en ligne de mire des efforts portés par la SNCF.

Des dysfonctionnements récurrents persistent pourtant pour les usagers de certaines

lignes. Ligne frontalière Nancy-Luxembourg en tête. « Incidents infimes » pour le patron de la SNCF Lorraine.

De vives inquiétudes sur la ligne Nancy - Merrey (Haute-Marne) et qui dessert Mirecourt, Vittel et Contrexéville dans les Vosges, en sursis faute d'investissements sur les infrastructures ?

Le Grand Nancy « ne lâche rien »

Jean-François Husson, sénateur de Meurthe-et-Moselle et vice président de Métropole du Grand Nancy a fermement rappelé, « que les moyens manquent et qu'une prochaine circulation des trains à vitesse lente » sur une portion de cette ligne « serait inacceptable ». Quant à la mise en service de la LGV Est, André Rossinot, président du Grand Nancy Métropole, a lui plaidé pour « les défis d'ouverture vers le Sud depuis Nancy. Un dossier sur lequel nous n'entendons rien lâcher », a affirmé le Président de la Métropole. La volonté est là, les inves-



■ Philippe Richert, président du Grand Est au centre, entouré notamment des vice-présidentes du Grand Est, Valérie Debord et Christine Guillemey.

Photo Cedric JACQUOT

tissements devront se poursuivre pour améliorer encore les offres de mobilité des Lorrains. Car si la régularité des trains « est bonne, 95 % de

trains à l'heure dans le Grand Est, la fréquentation en hausse sur des lignes telles que Metz-Luxembourg », selon Philippe Richert, il reste que

les investissements de SNCF Réseau sur les infrastructures devront être à la hauteur des ambitions du Grand Est.

Stéphanie SCHMITT

Quotidien **L'EST** Régional
RÉPUBLICAIN

Société du journal « L'EST RÉPUBLICAIN »
Siège social : rue Théophraste-Renaudot
NANCY-HOUDEMONT
54185 HEILLECOURT CEDEX
Tél. 03.83.59.80.54 - Fax 03.83.59.88.71
www.estrepubliquain.fr
S.A. au capital de 2.400.000 € prévue jusqu'en 2064

Directeur de la publication :
Christophe MAHIEU

Actionnaire : BFCM
ISSN 0240-4958 - CPPAP 0418C83160

SERVICE ABOONEMENTS
0 809 100 399 (tarif spécial)
ABONNEZ-VOUS PAR E-MAIL :
lerabonnement@estrepubliquain.fr

TARIFS ABOONEMENTS
Du lundi au dimanche
1 an..... 411,10 €
Du lundi au samedi
1 an..... 320,80 €
Dimanche seul
1 an..... 96,20 €
Prélèvements mensuels : 34 €
Semaine et dimanche..... 26,20 €
Semaine..... 26,20 €
Dimanche..... 7,80 €

PUBLICITE
« Dans sa zone de diffusion, l'Est Républicain vend directement son espace publicitaire et n'a recours à aucun intermédiaire. La facturation est établie au nom de l'annonceur. Le défaut d'insertion total ou partiel d'un ordre de publicité ne peut donner lieu à aucune indemnité. »

Imprimeries
L'EST RÉPUBLICAIN